

PRÉVENTION - INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE

Dans le cadre de son action de prévention l'Agence régionale de Santé (ARS), vous informe des risques et de la conduite à tenir pour éviter les accidents qui peuvent être fatals.

△ Pour éviter les accidents :

- Faites contrôler vos installations de chauffage avant l'hiver par des professionnels
- Aérez régulièrement votre logement pour assurer le bon renouvellement de l'air intérieur (au minimum 1 fois par jour pendant 10 minutes)
- N'utilisez pas en intérieur un appareil prévu pour une utilisation en extérieur (brasero par exemple)

□ En cas de symptômes (maux de tête, vertiges, nausées, troubles visuels) :

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres
- Arrêtez si possible les appareils à combustion
- Évacuez le bâtiment
- Appelez les secours : le numéro unique d'urgence européen (112) ou les pompiers (18) ou le SAMU (15).

+ d'infos : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/monoxyde-de-carbone-1>

À télécharger

Fichier

[affiche_co_idf_2023.pdf 237.25 Ko](#)

Publié le 03 novembre 2023